

# Lettre des conseillers



N°18 - SEPTEMBRE 2020

## ÉLECTION

### Fonction de secrétaire

Gilles SCHMIT, Maire de Joganville et Conseiller communautaire a été reconduit dans ses fonctions de Secrétaire de la Conférence intercommunale des Maires.

## PROXIMITÉ

### Drapeau de l'agglomération

Afin de renforcer la visibilité de l'agglomération et développer le sentiment d'appartenance auprès des habitants et usagers, les maires ont été invités à hisser le drapeau du Cotentin sur les parvis de leur commune. Ces derniers seront prochainement mis à la disposition des communes.

## À NOTER

### Mardi 6 octobre à 18h

Conseil communautaire  
à Valognes (Complexe  
Marcel Lechanoine)

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR...

## La Conférence des Maires, garante de l'équilibre territorial

À l'initiative du Président David MARGUERITTE, la Conférence intercommunale des Maires s'est réunie, pour la première fois, ce jeudi 24 septembre suite au renouvellement électoral et à l'installation de l'exécutif communautaire (le 13 juillet dernier).

Cette instance est la garante de l'équilibre territorial, du respect de la souveraineté des communes, du partage des décisions et de la recherche du plus large consensus. Elle a pour objectif de dresser le bilan du mode de fonctionnement de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), et plus particulièrement du dispositif spécifique de proximité et de territorialisation. La Conférence des Maires s'assure également du respect des principes de la Charte de gouvernance (socle de grands principes partagés par l'ensemble des 129 communes membres approuvé lors de la création de l'agglomération et réaffirmé lors du Conseil d'installation du 13/07) et est donc obligatoirement consultée pour avis avant toute évolution de ce document cadre.

Nommé pour la durée du mandat, un secrétaire anime cette instance et en sollicite la tenue à la demande du Président de l'agglomération. Cette assemblée peut aussi être réunie lorsque le secrétaire le juge nécessaire ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres. Chaque édile dispose d'une voix, quelle que soit la taille de sa commune.

Dans la foulée de la Conférence des Maires, la CLECT (Commission Locale des Charges Transférées) a été installée. Cette instance a pour finalité de s'assurer que les conditions financières de transfert des compétences vers les communes ou vers l'agglomération sont respectées. Ce pacte de confiance entre l'agglomération et ses communes membres garantit une équité financière pour le territoire tout en apportant transparence et neutralité des données financières.

ÉDITO

### « Un aiguillon que je souhaite renforcer »

« Bienvenue à cette première Conférence des Maires : je l'ai souvent indiqué, le Cotentin marche sur deux jambes, les grands projets de développement et la proximité. Le trait d'union entre ces deux fondamentaux, c'est vous, c'est la Conférence des Maires. Je la vois comme un aiguillon que je souhaite renforcer et réunir régulièrement, au moins deux fois par an, pour que les édiles que vous êtes soient parfaitement informés des principales politiques publiques mises en œuvre par le Cotentin. Aussi, je vous proposerai de vous réunir à nouveau, après les vacances de la Toussaint, afin de faire un point sur l'élaboration du futur Plan Mobilités du Cotentin, enjeu majeur pour notre territoire et dont je souhaite qu'il soit particulièrement ambitieux, pour nos concitoyens, pour nos entreprises, pour nos communes. Cette séance débutera par la présentation d'un outil qui vous est dédié, la cellule d'accompagnement à l'émergence de vos projets. Rattachée à la DGA Proximité & Aménagement, elle sera mobilisable par vos services ou vous-mêmes afin de vous proposer l'ingénierie dont vous avez besoin pour encourager l'impulsion opérationnelle de vos projets. Je vous rendrai compte également des travaux menés par le Bureau réuni en séminaire il y a deux semaines. Cette séance se terminera par une proposition d'évolution de la Charte de Gouvernance des PLUi. »

**David MARGUERITTE**  
Président de l'agglomération du Cotentin

